

Extension et restructuration du Stade de la Meinau et ses aménagements extérieurs



DOSSIER DE CONCERTATION PREALABLE

du 20 mai au 12 juillet 2019

DONNEZ VOTRE AVIS !

Strasbourg.eu
eurométropole

SOMMAIRE

1. LE MOT DU PRESIDENT DE L'EUROMETROPOLE ET DU MAIRE DE STRASBOURG.....	1
2. UNE CONCERTATION PREALABLE POUR INFORMER ET RECUEILLIR L'ENSEMBLE DES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC.....	2
3. POURQUOI RENOVER LE STADE DE LA MEINAU ?	3
3.1 - <i>Un site historique du football national.....</i>	3
3.2 - <i>Une situation urbaine remarquable.....</i>	4
4. LES ALTERNATIVES AU PROJET ABANDONNEES	8
4.1 - <i>Scenario « sans projet »</i>	8
4.2 - <i>Une rénovation technique sans restructuration fonctionnelle.....</i>	9
4.3 - <i>Le projet Eurostadium de 2008 : construction d'un nouveau stade sur un autre site.....</i>	10
4.4 - <i>Le projet Euro 2016 : reconstruction sur le même site.....</i>	11
5. LA MEINAU, UN STADE OUVERT SUR LA VILLE :	13
5.1 - <i>Le stade : Un programme ambitieux mais réaliste</i>	14
5.2 - <i>L'aménagement des abords du stade</i>	18
5.3 - <i>La création d'un centre d'entraînement pour l'équipe professionnelle du RCS.</i>	19
5.4 - <i>Une accessibilité repensée :</i>	19
5.5 - <i>Enjeux environnementaux et paysagers</i>	24
6. LES ACTEURS DU PROJET :	28
6.1 - <i>Une ambition partagée entre l'Eurométropole de Strasbourg et les autres collectivités territoriales.....</i>	28
6.2 - <i>Le Racing Club de Strasbourg : seul occupant et exploitant du stade de la Meinau.....</i>	29
7. LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET :.....	31
7.1 - <i>Le coût du projet et son financement.....</i>	31
7.2 - <i>Le calendrier.....</i>	32
8. LA CONCERTATION :	33
8.1 - <i>La politique publique de participation citoyenne de la collectivité en général.....</i>	33
8.2 - <i>Les modalités de la présente concertation.....</i>	34

SOMMAIRE

Annexes :

1. Délibérations
 2. Articles de Presse
 3. Note de présentation / dossier de saisine de la CNDP
 4. Périmètre Concertation
 5. Etude accessibilité du stade et du quartier de la Meinau
 6. Etude documentaire des sols pollués
 7. Dossier Eurostadium 2008
 8. Dossier Euro 2016
 9. Etude de faisabilité « Catevents »
 10. Pré-Programme ISC
 11. Notice Fonctionnement Fan Zone
 12. Projet Centre d'Entrainement du Racing-Club de Strasbourg
 13. Missions des garants de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP)
-

1. LE MOT DU PRESIDENT DE L'EUROMETROPOLE ET DU MAIRE DE STRASBOURG

Un stade de la Meinau rénové, outil de rayonnement du territoire

Le stade de la Meinau, site historique et emblématique du football français, implanté depuis plus d'un siècle aux portes du centre-ville de Strasbourg, est un lieu où se conjuguent passion pour le club résident, convivialité et animation du quartier et du territoire.

Un stade rénové et agrandi, disposant des fonctionnalités modernes d'accueil et de confort pour tous les publics, est un outil indispensable pour permettre au Racing Club de Strasbourg Alsace de s'installer durablement en Ligue 1.

Les succès du club, qui vient de gagner la Coupe de la Ligue BKT, l'engouement populaire qu'il suscite en affichant le 2nd taux de remplissage des stades du championnat (*derrière le Parc des Princes du Paris St-Germain*) contribuent incontestablement au rayonnement et à l'attractivité de la capitale régionale et européenne, et de son agglomération.

Un stade rénové et agrandi, c'est aussi une infrastructure capable d'accueillir dans des conditions optimales des grands événements sportifs nationaux et internationaux (*matchs qualificatifs pour les championnats d'Europe ou la Coupe du Monde de football, ½ finale du Top 14,...*)

Cette rénovation doit être aussi l'occasion de requalifier les abords du stade, d'améliorer son insertion dans le quartier dont il porte le nom, tout en en valorisant un environnement naturel remarquable.



Roland RIES
Maire de Strasbourg



Robert HERRMANN
Président de l'Eurométropole de Strasbourg

2. UNE CONCERTATION PREALABLE POUR INFORMER ET RECUEILLIR L'ENSEMBLE DES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC

Conformément à l'article L121-17 et selon les modalités fixées par l'article L 121-16-1 du Code de l'Environnement, le Président de l'Eurométropole de Strasbourg, autorité compétente, a saisi la Commission Nationale du débat public (CNDP) le 19 mars 2019, pour la désignation d'un garant dans le but d'engager un processus de concertation volontaire avec le public.

Dans sa séance plénière du 3 avril 2019, la CNDP a désigné Mme Valérie TROMMETTER et M. Désiré HEINIMANN en tant que garants de cette concertation préalable.

La mission des garants est de veiller à la qualité de l'information et à la participation du public (*possibilité de formuler des questions et de donner son avis*). Personnes neutres et indépendantes du maître d'ouvrage, les garants n'ont pas à prendre parti sur le fond du dossier mais s'assurent du bon déroulement d'une concertation.

L'article L 121-15-1 du Code de l'Environnement précise que la concertation préalable permet de débattre :

- De l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques du projet.
- Des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire.
- Des éventuelles solutions alternatives.
- Des modalités d'information et de participation du public après concertation préalable.

Le conseil de l'Eurométropole a adopté dans sa séance du 3 mai 2019 l'engagement d'une concertation préalable à tenir du 20 mai 2019 au 12 juillet 2019. A l'issue de cette concertation les garants auront un délai de 1 mois pour établir un bilan d'évaluation portant sur le déroulement de la concertation, la synthèse des observations et propositions présentées et évolutions éventuelles du projet résultant de la concertation. Dans un délai de 2 mois, le conseil de l'Eurométropole tirera son propre bilan et mentionnera les mesures qu'il juge nécessaires de mettre en œuvre pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation.

Aucune décision de mise en œuvre effective du projet ne pourra être prise avant cette dernière délibération.

3. POURQUOI RENOVER LE STADE DE LA MEINAU ?

3.1 - Un site historique du football national

Le stade de la Meinau est un site historique du football français, implanté depuis un siècle aux portes du centre-ville de Strasbourg, un vrai stade à « l'anglaise » avec ses tribunes continues sur toute sa périphérie, qui garantit une ambiance exceptionnelle à son public qui profite d'une très grande proximité avec l'aire de jeu.



Du jardin Haemmerlé à l'actuel stade de La Meinau : L'histoire du stade de la Meinau remonte au début du XXème siècle. C'est alors un terrain de football nommé « Jardin Haemmerlé », mis à disposition du Fussball Club Neudorf, qui devient, en 1919, le Racing Club de Strasbourg.

En 1920, une première tribune en bois est érigée. Elle est complétée par la construction d'une nouvelle tribune en 1930 avec des places «debout».

En 1938, lors de la troisième Coupe du Monde organisée en France, le stade accueille le match de huitième de finale opposant la Pologne au Brésil.



En 1950, le conseil municipal décide d'entreprendre une rénovation globale du stade avec la création de gradins en béton et la construction d'une nouvelle tribune, comprenant 2.500 places assises, mais aussi l'édification de vestiaires, de douches, d'une salle

d'éducation physique, d'une infirmerie, ainsi que d'une tribune destinée aux journalistes. Par la suite, la capacité du stade est portée à quelques 30.000 places, grâce à l'édification d'immenses gradins.

Il est entièrement reconstruit entre 1979 et 1983 pour accueillir des matchs du Championnat d'Europe 1984 qui se tenait alors en France. Sa capacité était alors d'environ 42.700 places (25.400 places "debout" et 17.300 places "assisées").

Les études préalables ont démontré la capacité de l'équipement actuel à se moderniser. (voir annexes : dossier euro 2016, études Catevents et ISC)

Rénover et agrandir le stade de la Meinau, **c'est prolonger l'histoire du site, cher aux supporters et inscrit dans la mémoire collective du territoire.**

C'est aussi valoriser un équipement en bon état, qui a toujours été bien entretenu, et par la même maîtriser les coûts d'investissement pour répondre efficacement aux besoins du club et du territoire.

3.2 - Une situation urbaine remarquable

Rénover et agrandir le stade de la Meinau **C'est par ailleurs profiter d'une accessibilité remarquable.**

Les lignes de tramway, le réseau de bus et la diversité des pistes cyclables irriguent cette partie de la Ville. L'arrêt SNCF Krimmeri et le parking relais viennent compléter cette offre d'accessibilité pour constituer un pôle d'échange multimodal essentiel de Strasbourg. Pour s'y rendre les visiteurs et les spectateurs du Stade de la Meinau ont ainsi le choix entre bus, tramway, train, voiture et bien entendu vélo ou même à pieds.





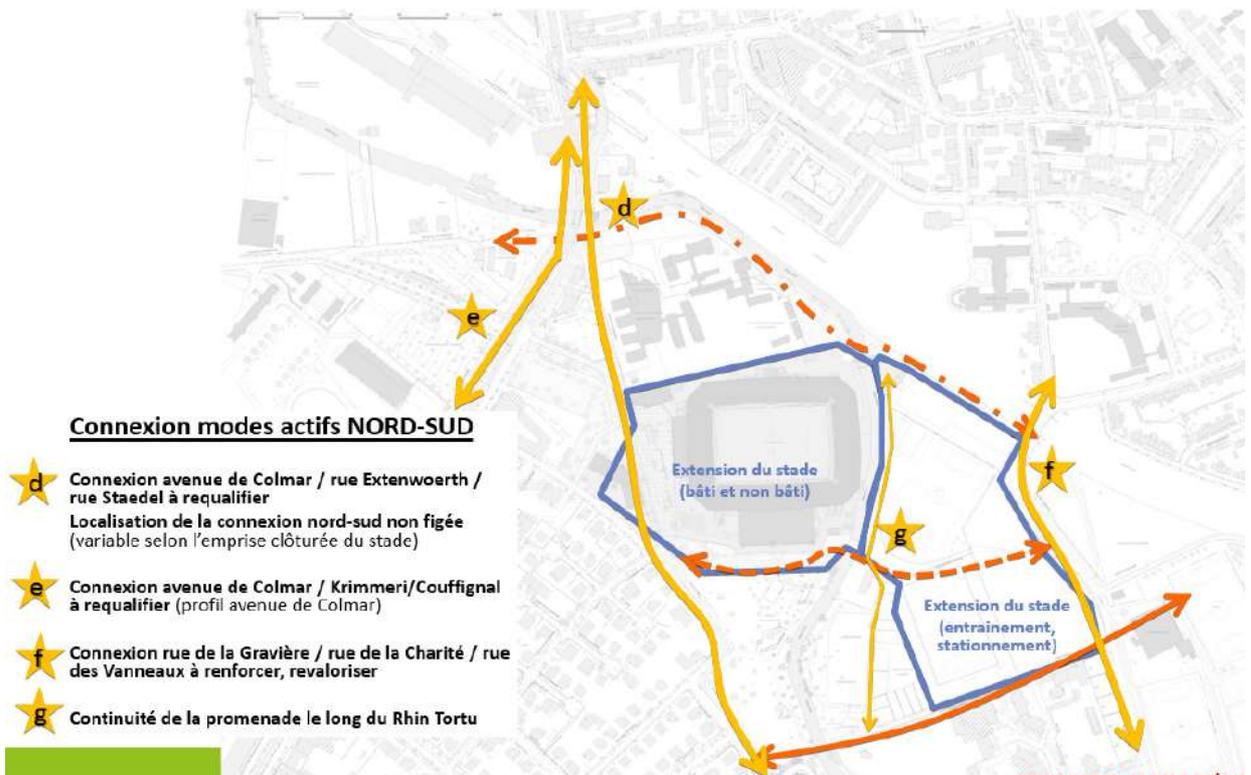
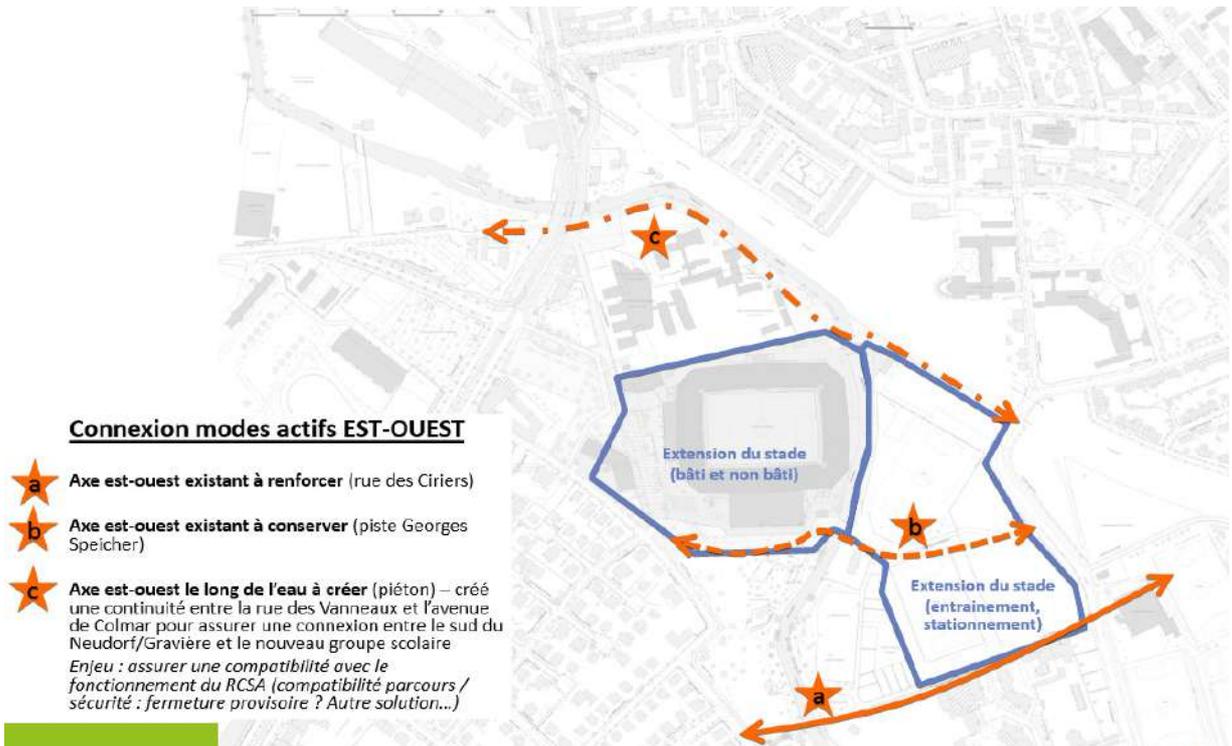
Le Stade prend place à l'entrée Nord de la Meinau, véritable lieu de destination des strasbourgeois qui y trouvent des activités récréatives et de loisirs.

Les qualités du site, héritées du jardin Haemmerlé, découlent tant d'un environnement favorable que d'équipements publics complémentaires. Ainsi, les atouts du site sont :

- La présence de la nature : parc et espaces arborés, berges végétalisées du Rhin Tortu, jardins familiaux... ;
- Des bâtiments historiques comme le pont et l'arrêt Krimmeri ou le bâtiment actuellement occupé par une enseigne de restauration rapide ;
- Le parc public de l'Extenwoerth qui propose des jeux, des promenades, un espace de détente et de loisirs ;
- Des équipements qui affirment la vocation sports et loisirs du secteur. On y trouve un city stade, des parcours sportifs et vitaboucle, le centre de formation du Racing Club et le Red Star, une salle sportive polyvalente. Cet ensemble d'équipements étant bordé à l'ouest par le Stade la Meinau et à l'est par la piscine de la Kibitzenau;

A l'échelle du nord de la Meinau, le projet de restructuration du stade constitue aussi une opportunité pour :

- améliorer la visibilité des équipements ;
- renforcer les liens entre les quartiers ;
- maintenir et renforcer le parc, les espaces naturels et de loisirs et leurs usages.



De façon synthétique on peut dire que :

Le site, dans sa configuration actuelle, réussit à concilier l'animation de quartier, la valeur d'un lieu de rencontre et de loisirs avec le fonctionnement d'évènements ponctuels et exceptionnels que sont les rencontres sportives au Stade de la Meinau.

Un des enjeux de la restructuration du stade est de maintenir cette bonne cohabitation et d'en faire un atout pour le projet.

Réhabiliter le stade de la Meinau sur site c'est :

- restructurer la ville sur la ville, en opposition à l'étalement urbain,
- conforter, en cœur de ville, ces fonctions urbaines mêlant équipements publics, résidences, lieux de détente et de loisirs, et espaces naturels et écologiques,



4. LES ALTERNATIVES AU PROJET ABANDONNEES

4.1 - Scenario « sans projet »

Le stade de la Meinau se trouve aujourd'hui dans un bon état général de conservation, parce qu'il a été bien construit et parce qu'il a été bien entretenu depuis 35 ans (inauguré en 1984). Pour autant cette maintenance régulière a un coût, d'environ 1,5 M€ par an en moyenne sur ces 10 dernières années.

Si il est en bon état, des ouvrages doivent être impérativement remplacés à court terme (ascenseurs d'accès aux loges par exemple pour environ 0.8M€.HT) et des travaux de mises aux normes s'avèrent également indispensables (reprise de la distribution électrique primaire – 1.5 M€.HT ; dispositif de contrôle d'accès -1.2 M€.HT, mise en œuvre d'un éclairage LED – 2.2 M€.HT,...)

Pas de projet et se limiter à la maintenance courante c'est inévitablement perdre à court terme les homologations ligue 1 et 2, et coupes d'Europe de club, avec les conséquences économiques et sociales pour le club, son public et la collectivité.

Dans ces conditions quel avenir pour le club? Quel avenir pour l'équipement ?

4.2 - Une rénovation technique sans restructuration fonctionnelle

Se limiter à une rénovation technique sans restructuration fonctionnelle c'est-à-dire continuer comme depuis 35 ans à consacrer environ 1,5 M€ annuel pour garantir la pérennité des ouvrages et les mises aux normes techniques, c'est laisser au club un outil qui ne lui permet pas de se développer économiquement pour accompagner son renouveau sportif.

C'est renoncer à la tenue de matchs nationaux et internationaux (matchs qualificatifs pour les championnats d'Europe ou la Coupe du Monde de football, ½ finale du Top 14,...)

Pas de restructuration fonctionnelle c'est renoncer à un équipement de rayonnement, d'animation et de promotion du territoire, dont dispose toutes les grandes métropoles nationales ou européennes.

C'est condamner le Racing Club de Strasbourg à rester un des petits clubs de Ligue 1, et donc de redescendre régulièrement en Ligue 2.

4.3 - Le projet Eurostadium de 2008 : construction d'un nouveau stade sur un autre site

En 2008, la direction du Club avait étudié avec le groupe Immobilier Hammerson un projet de construction d'un nouveau stade à Eckbolsheim, à proximité immédiate du Zénith.

Ce projet alors estimé à 400 M€ prévoyait la construction d'un stade d'une jauge encore à préciser comprise entre 32 000 places et 40 000 places. Il était inséré au cœur d'un vaste complexe commercial de plusieurs dizaines de milliers de m².

Dans une logique d'étalement urbain, il imposait :

- la disparition d'une vingtaine d'hectares de terres agricoles minimum,
- la réalisation d'échangeurs depuis l'autoroute A 351 et la future VLIO (Voie de Liaison Intercommunale Ouest), dont la programmation n'était à l'époque pas arrêtée,
- le prolongement de la ligne A du Tramway

Il supposait également que les collectivités apportent une contribution financière importante à l'opération en cédant le foncier et en finançant les nouvelles infrastructures de transports, voire une partie des aménagements immédiats du stade (parkings et parvis)

Au-delà du bilan financier qui semblait très incertain, de la capacité du territoire à faire vivre un nouveau pôle commercial à proximité immédiate des pôles existants de HautePierre et de Mundolsheim, ce projet laissait en suspens la question du devenir du site de la Meinau.

Pour ces raisons, la collectivité n'a pas souhaité poursuivre la réflexion avec la direction du club de l'époque.

Un nouveau stade en périphérie, c'est valider « l'étalement urbain » comme processus de développement de l'agglomération, c'est oublier l'histoire du site de la Meinau....

4.4 - Le projet Euro 2016 : reconstruction sur le même site

En 2009, les collectivités Ville et Communauté Urbaine de Strasbourg ont décidé de se porter candidates pour l'Euro 2016 (Championnat d'Europe des Nations de Football) qui devait se tenir en France.

A la lumière des réflexions menées pour le projet Eurostadium en 2008, les collectivités ont immédiatement retenu le site de la Meinau pour engager les études de restructuration-extension du stade de la Meinau conformément au cahier des charges de l'UEFA (Union Européenne de Football Association) et des potentialités du site rappelées au chapitre « Pourquoi rénover le stade de la Meinau ? ».

Malgré des études très engagées et une sélection qui semblait acquise, les collectivités ont retiré leur candidature suite à la liquidation du club intervenue en 2011.

Le projet actuel, s'il se nourrit bien entendu de ces études récentes et très avancées re-questionne complètement le programme fonctionnel à développer.

En effet le cahier des charges UEFA imposait des prescriptions fonctionnelles et de niveau de confort, très strictes pour satisfaire aux besoins d'une compétition prestigieuse mais éphémère.

Le projet Euro 2016 de la Meinau proposait une jauge d'environ 38 000 places ramenées à 36 150 places en configuration UEFA et était estimé à environ **160 M€ TTC** (valeur 2010). Les espaces réceptifs n'avaient pas été définis avec le club pour se conformer strictement aux exigences UEFA. Il en était de même des espaces logistiques, techniques ou sportifs....

Le coût actualisé de ce projet Euro 2016 sur la base du même cahier des charges peut être aujourd'hui estimé à environ 200 M€.

5 ans après, il s'avère que les stades construits ou restructurés pour l'Euro 2016 se révèlent souvent surdimensionnés pour leur club résident, lesquels clubs ne trouvent pas dans les aménagements réalisés et les fonctionnalités imposées par l'UEFA, les conditions d'exploitation adaptées à leurs différents publics.

Il en résulte trop des coûts de fonctionnement et d'amortissement souvent bien supérieurs aux prévisions initiales.

***nota :** pour ce projet la CNDP avait décidé le 6 janvier 2010 de ne pas organiser de débat public, les actions de concertation proposées à l'époque par la Communauté Urbaine de Strasbourg étaient de nature à assurer une participation suffisante du public*

Le projet engagé aujourd'hui tire les leçons de ces différentes expériences.

Il vise un juste niveau de performances qui doit concilier ambition et réalisme.

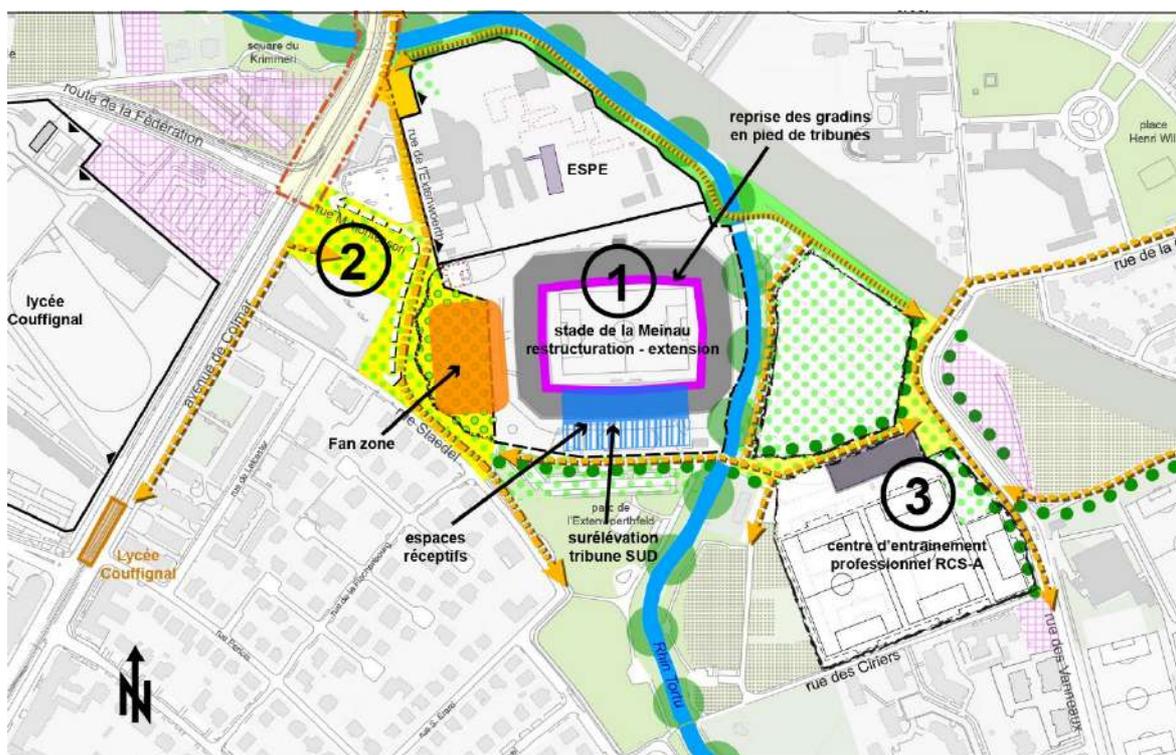
Pensé avec le club et pour le club, le stade de la Meinau rénové sera un outil performant pour son développement sportif et économique.

Pensé dans une économie globale raisonnée tant pour l'Eurométropole qui portera l'investissement, que pour le club qui devra en supporter le fonctionnement, il permettra au territoire de se doter d'un stade moderne à même de recevoir des grands matchs internationaux.

5. LA MEINAU, UN STADE OUVERT SUR LA VILLE :

Le projet global se décline en 3 composantes :

1. **L'extension et la restructuration du stade de la Meinau** en constitue la principale. Il sera conduit sous la maîtrise d'ouvrage de l'Eurométropole de Strasbourg au titre de sa compétence pour un équipement sportif d'intérêt métropolitain.
2. **Le réaménagement des abords de l'équipement indispensables pour prendre en compte les modifications ponctuelles de l'enceinte sportive**
L'ensemble de ces aménagements seront conduits sous la maîtrise d'ouvrage de l'Eurométropole de Strasbourg au titre de sa compétence en matière de voirie et d'aires de stationnement.
3. **La création d'un centre d'entraînement pour l'équipe professionnelle du Racing Club de Strasbourg.** Ce projet sera conduit sous la maîtrise d'ouvrage du Racing Club de Strasbourg



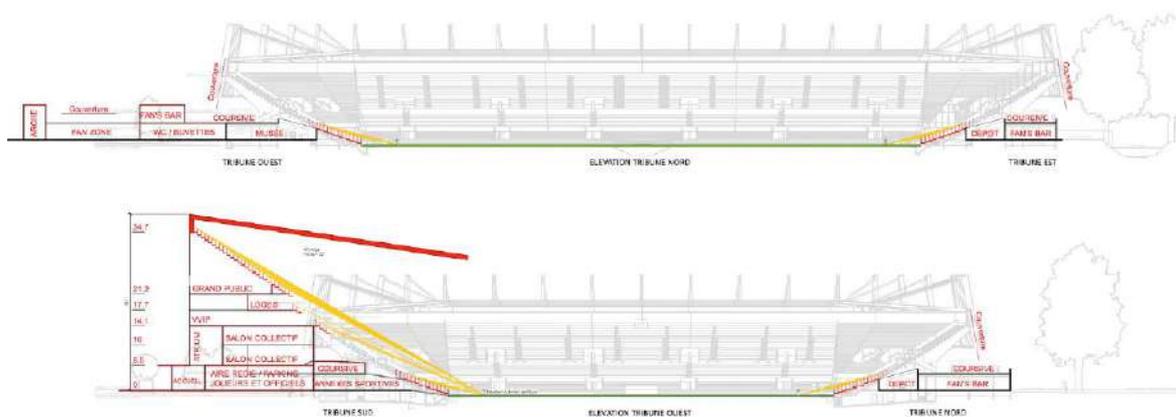
5.1 - Le stade : Un programme ambitieux mais réaliste

La définition du programme se nourrit des nombreuses études déjà menées sur le stade et des leçons à tirer des projets réalisés dans le cadre de l'Euro 2016.

Il ne convient pas de concevoir un équipement trop grand, pensé pour accueillir des événements exceptionnels, mais de doter le Racing Club de Strasbourg – principal utilisateur de l'équipement - d'un outil performant pour permettre son développement économique et sportif.

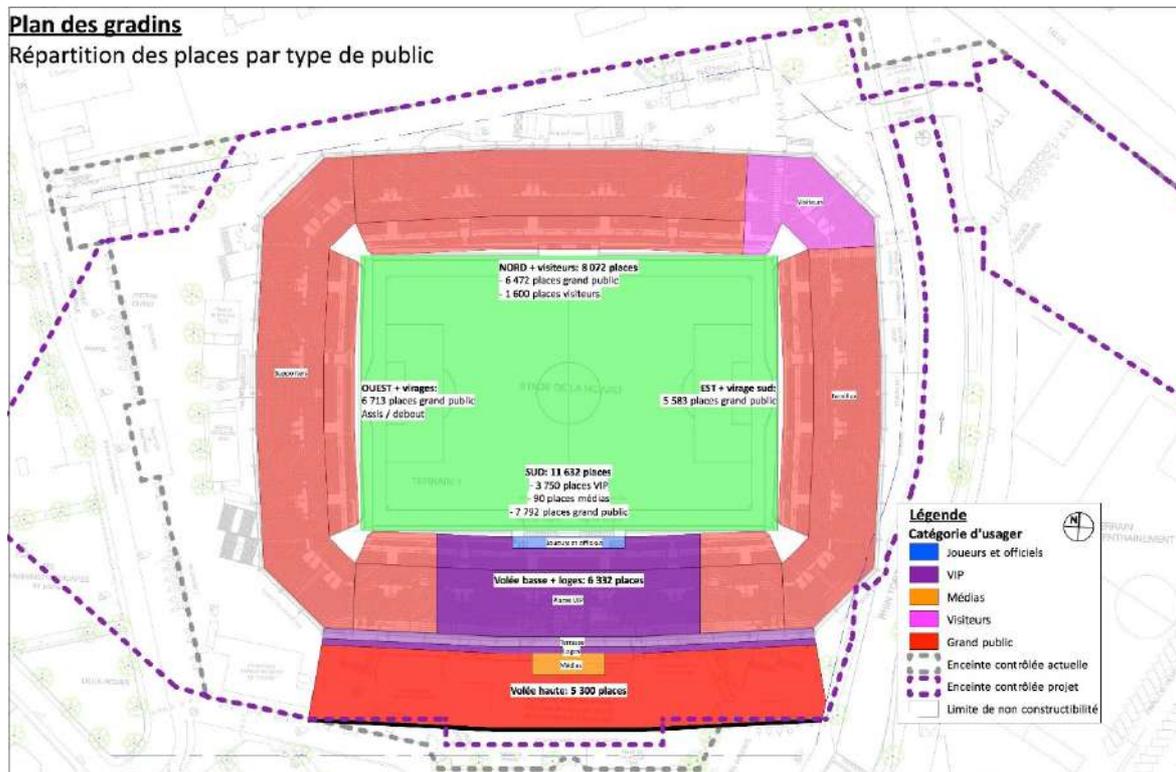
L'augmentation de la jauge du stade de 26 300 à 32 500 places constitue l'élément de programme le plus important.

Cette augmentation de la jauge sera assurée par la sur élévation de la tribune SUD et la refonte des pieds des autres tribunes par la suppression des fosses.



Plan des gradins

Répartition des places par type de public



En effet, il convient d'offrir une plus grande capacité d'accueil pour répondre à la demande du public (durant la saison de Ligue 1 2018/2019, 18 matchs sur 19 se sont en effet tenus

à « guichets fermés »).

Un stade ainsi agrandi permettra également la tenue de compétitions internationales. La « barre » de 30 000 places étant un facteur déterminant pour les fédérations nationales, européennes ou mondiales.

Mais l'objectif poursuivi par le projet n'est pas que quantitatif, mais aussi largement qualitatif. Tout spectateur quel que soit le « standing » de son billet profitera demain d'un équipement entièrement rénové depuis l'entrée dans le stade jusqu'à sa place en tribune :

- Fermeture et aménagement des coursives avec des espaces grands publics plus fonctionnels (*toilettes, buvettes, ...*)
- Aménagement de 12 300 m² d'espaces et de services dédiés au grand public (*7 100 actuellement*)
- Création de lieux de restauration, de stands d'animation,.....



L'enceinte du stade sera agrandie sur sa limite Ouest- accès avenue de Colmar - (la rue de l'Extenwoerth sera redessinée) pour agrandir la « Fan zone » existante qui permettra d'accueillir environ 5000 spectateurs.

Ce lieu d'animation et de convivialité est essentiel pour le bon fonctionnement du projet. Il contribue à l'identification du stade de la Meinau. Actuellement le Racing est le seul club français à ouvrir son stade 2h30 avant le coup d'envoi de la rencontre.

En invitant les spectateurs à vivre plus longuement le « temps du match », cela a également pour conséquence d'étirer les temps d'arrivée au stade et donc de contribuer à une meilleure gestion des flux des spectateurs.



Cet espace pourra également servir ponctuellement pour la retransmission sur écrans géants de matchs lors de grandes compétitions (*Championnat d'Europe, Coupe du Monde,...*). Elle accueillera une brasserie, la boutique et le musée du club qui seront ouverts en dehors des jours de match du club. **Cet espace prolongera le parvis réaménagé pour une meilleure insertion de l'équipement dans son environnement urbain.**



L'autre composante importante du programme consiste à créer des espaces réceptifs (salons et loges supplémentaires).

- Environ 3 650 places VIP (dont 250 places « protocole »)
- 8 000 m² d'espaces de réception concentrés dans la seule tribune Sud (2 850 m² actuellement) offrant différents niveaux de prestations

Ces nouveaux espaces permettront de nouvelles recettes « billetterie » les jours de match, mais également hors « jours de match » (séminaires, espaces de réception pour partenaires et sponsors,...).

Cette diversification des recettes permettra au Club de garantir une politique tarifaire privilégiée pour les spectateurs du Kop (tribune des supporters).



Enfin le programme du projet recouvre également certains travaux de **rénovation technique de l'équipement existant** tels que :

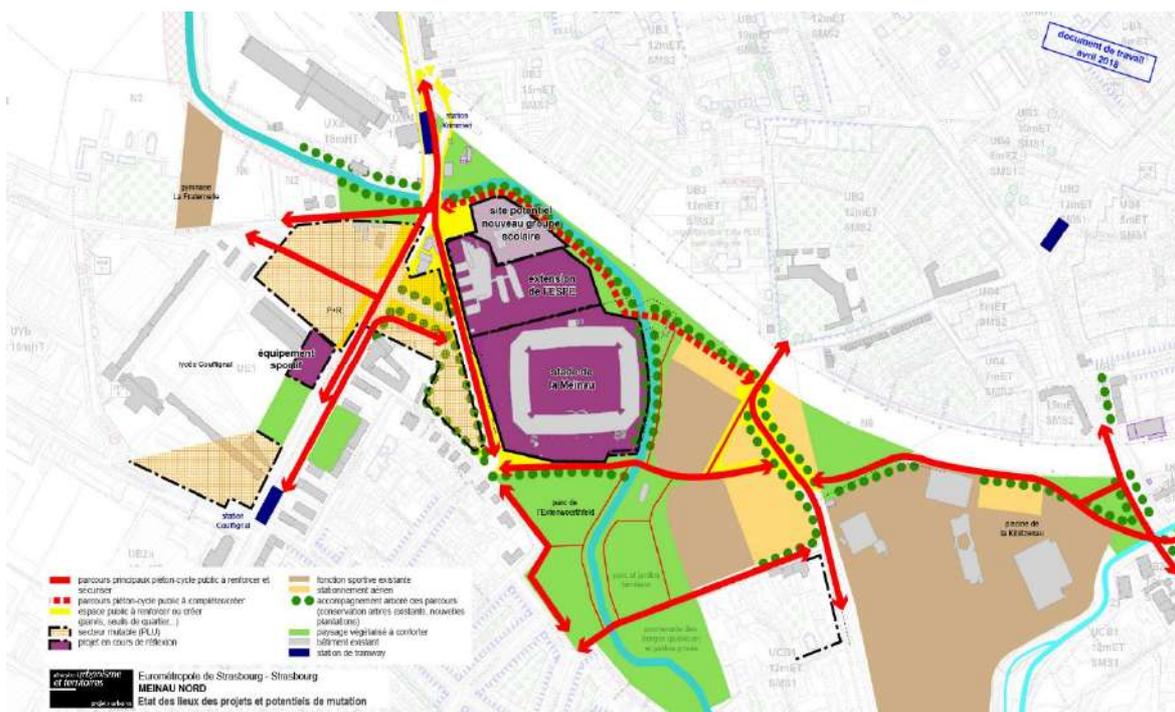
- La reprise de la pelouse en gazon naturel renforcé avec un système de chauffage intégré.
- La reprise partielle de la toiture,
- La mise aux normes les équipements techniques (distribution électrique, éclairage led 2000 lux, contrôle d'accès, wifi, ...),
- Aménagement d'environ 950 m² de locaux sportifs répondant aux exigences et normes internationales,
- Aménagement d'environ 420 m² d'annexes médias répondant aux exigences et normes internationales (210 m² actuellement).

DISPOSITIONS ENVIRONNEMENTALES

Par ailleurs une attention particulière sera portée aux dispositions environnementales du projet, tant en phase de réalisation qu'en phase d'exploitation, notamment : l'intégration du bâtiment dans son environnement, le choix des matériaux, le recours aux énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques sur la toiture de la tribune Sud agrandie et le bâtiment « Salons » adossé) les performances énergétiques des ouvrages (mise en place d'éclairage LED), les confort d'usage (acoustique, thermique, visuel), la limitation des nuisances du chantier, réduction de la consommation d'eau dans les sanitaires, gestion des eaux de pluie,...



5.2 - L'aménagement des abords du stade



Le programme fonctionnel de l'aménagement des abords du stade n'est pas encore défini, et sera notamment enrichi par le bilan de la présente concertation. Ces aménagements intégreront à minima les interventions suivantes :

- la création d'un parvis entre l'avenue de Colmar et l'entrée principale du stade du stade
- le redressement de la rue de l'Extenwoerth
- le traitement en « modes doux » de la liaison entre le parc de l'Extenwoerth et la rue des Vanneaux
- la création de cheminements le long des rives du Krimmeri
- la requalification du parking et des terrains d'entraînement le long de la rue des Vanneaux

5.3 - La création d'un centre d'entraînement pour l'équipe professionnelle du RCS *(Racing Club de Strasbourg)*.

Ce projet permettra la requalification des actuels terrains d'entraînement et parkings situés le long de la rue des Vanneaux. Il consiste en la création d'un lieu de vie pour l'équipe professionnelle et le staff sportif intégrant :

- Un bâtiment d'environ 1 800 m² regroupant vestiaires, espace médical, salle de musculation, espace détente, cafétéria privée, local intendance,...
- Un parking sécurisé d'environ 50 places
- Aires de jeux (2 terrains 105m x 65 m, 1 aire d'entraînement des gardiens d'environ 4 000m², un aire d'échauffement d'environ 600m²)

Le coût de ce projet financé et conduit par le Racing Club de Strasbourg est estimé à environ 8M€.HT TTC *(hors taxe toutes dépenses confondues)*



5.4 - Une accessibilité repensée :

Le stade de la Meinau dispose d'une bonne desserte en tramway et se situe à proximité de la gare SNCF Krimmeri. Son implantation dans un tissu urbain dense est un réel atout pour les piétons et les cyclistes, mais rend l'accessibilité en voiture complexe.

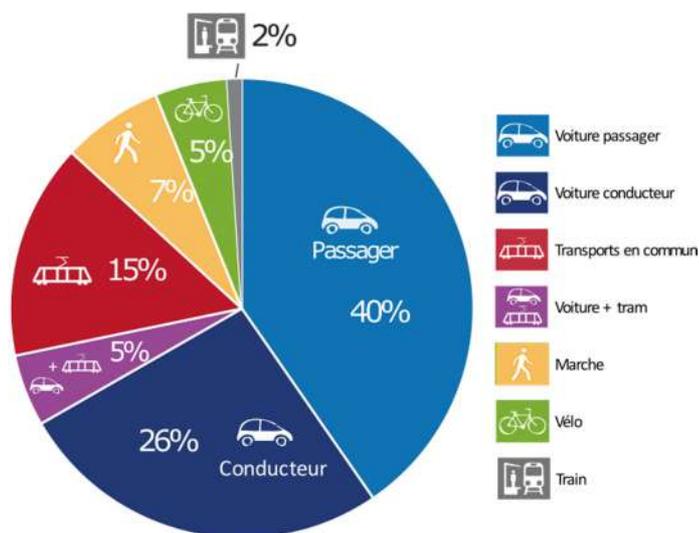
Une étude globale portant sur l'accessibilité et le stationnement autour du stade de l'équipement a été menée par les services de l'Eurométropole de Strasbourg afin de déterminer les pratiques des spectateurs et les impacts des événements s'y déroulant.

Cette étude a ainsi permis de réaliser un diagnostic complet, et permettra de prévoir les aménagements nécessaires pour accompagner le projet de restructuration du stade, en matière de déplacements et de stationnement.

Diagnostic des pratiques des spectateurs

Dans le cadre de l'étude, une enquête a été menée le samedi 29 septembre 2018, jour d'un match du Racing Club de Strasbourg à domicile, auprès de 406 spectateurs, afin de bien comprendre leurs pratiques de mobilité et leur ressenti des conditions d'accessibilité.

Elle a notamment permis de déterminer les parts modales des déplacements pour se rendre au stade, et notamment la part importante de la voiture, utilisée par 71% des spectateurs au total, mais avec 2,5 personnes par véhicule en moyenne.



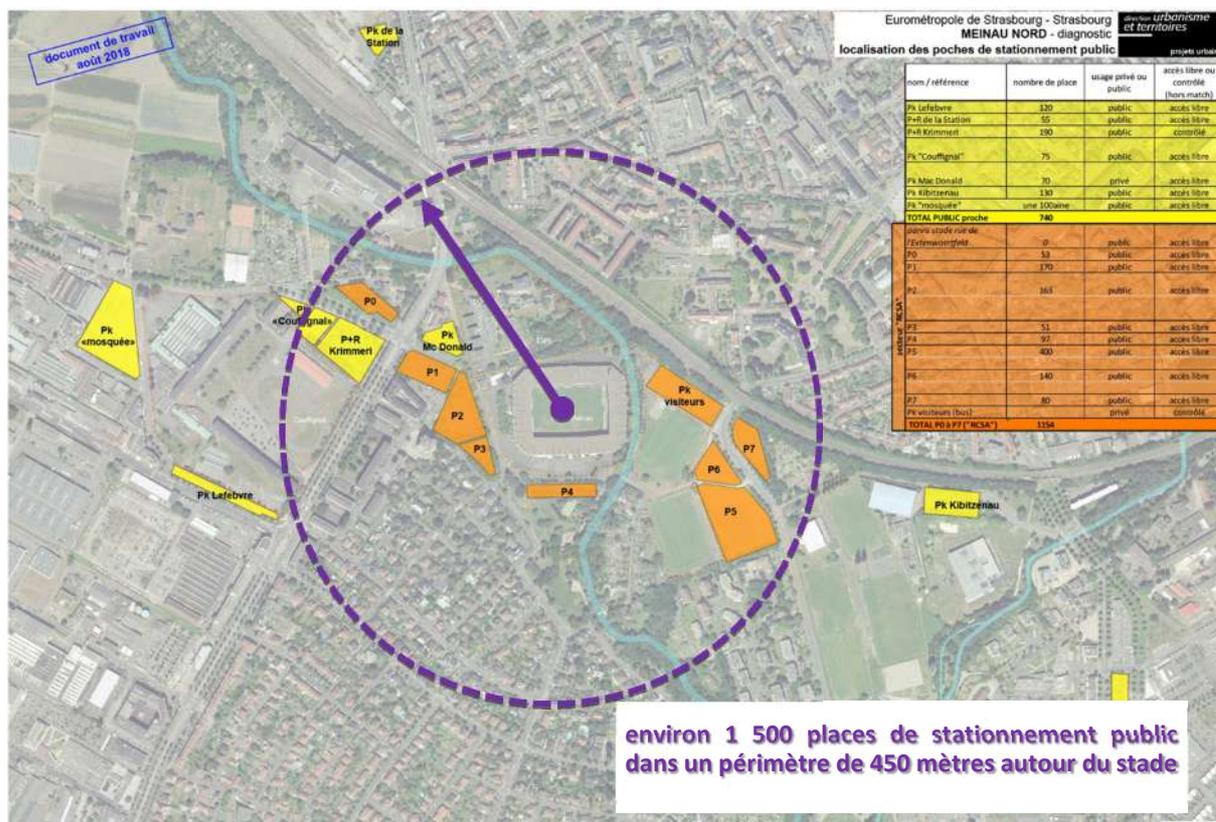
Pour les autres spectateurs, 20% viennent en transports en communs, 7% à pieds et 5 % à vélo.

De manière générale, la provenance des spectateurs est assez variée, même si 24% viennent de Strasbourg même, et 20% d'une autre commune de l'Eurométropole.

A partir de ces parts modales, il est possible de déterminer le nombre de spectateurs par mode. Un match, attirant en moyenne 24 500 spectateurs (moyenne de la saison 2017/2018), génère ainsi un besoin en stationnement d'environ 6 900 véhicules. 4 900 personnes utilisent les transports en commun (dont seulement 2% en train), 2 900 le vélo ou la marche à pied.

	Situation actuelle
Nombre de places	26 500
Nombre moyen de spectateurs par match	24 500
Nombre de spectateurs en voiture	17 300
Nombre de voitures	6 900
Nombre de spectateurs en transports en commun	4 900
Nombre de personnes à vélo ou à pied	2 900

Localisation actuels des stationnements

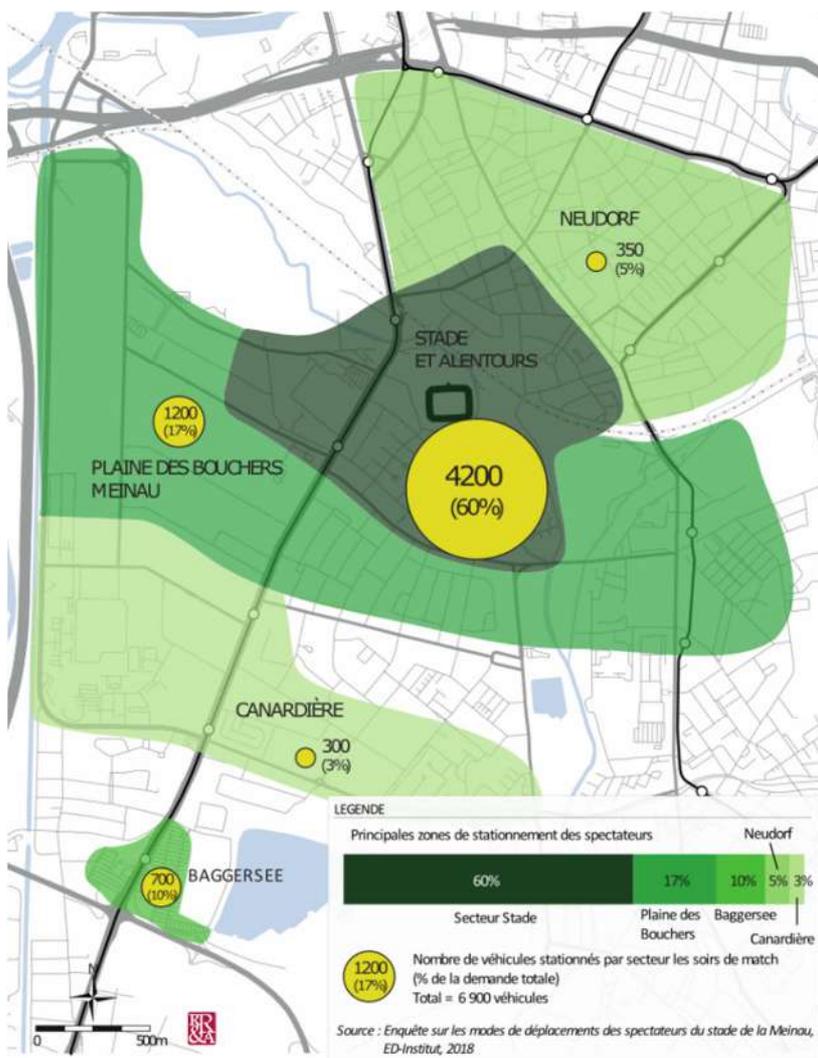


Sur le secteur autour du stade, le stationnement organisé en parkings de surface représente environ 2 000 places, dont 1 150 réservées au public dit VIP (prestation vendue par le Racing Club de Strasbourg).

Ces places réservées (environ 1150) les jours de match seront inévitablement impactées par le projet.

Pour le reste, le stationnement automobile se concentre principalement aux abords immédiats du stade, malgré une offre relativement limitée, notamment sur voirie. Sur ce secteur, on estime à environ 2 200 le nombre de voitures stationnées sur voirie, pour un nombre réel de places bien plus limité. **Il existe donc une part importante de stationnement illicite et gênant les soirs de match.**

Le reste du stationnement se répartit sur un périmètre assez large, sur les quartiers du Neudorf et de la Meinau, Plaine des Bouchers et Canardière compris, ainsi que dans le secteur du Baggersee (parking de l'hypermarché Auchan et parking relais).



Mise en évidence des voiries les plus impactées les soirs de match

Des comptages de circulation ont eu lieu en octobre 2018, durant deux semaines, afin de mesurer le trafic heure par heure et de mettre en évidence le trafic généré spécifiquement par un match au stade de la Meinau. Ainsi, les écarts les plus notables entre un samedi sans match et un samedi de match sont sur la rue de la Plaine des bouchiers vers le sud (+1000 véhicules), le sud de l'avenue de Colmar (+300), la rue du Rhin Tortu (+280) et la route de l'Hôpital (+200). Dans le périmètre autour du stade, on compte 3 520 véhicules entrant les soirs de match, entre 18h et 19h, soit 900 de plus qu'un samedi sans match (+24%).

Le trafic dans le secteur les soirs de matchs est évidemment bien plus important qu'un samedi sans match, mais il est comparable à une heure de pointe du soir de semaine (mardi-jeudi). La congestion est toutefois plus visible après les matchs qu'avant (trafic plus « condensé » dans le temps).

Enjeux :

Le projet de restructuration du stade de la Meinau va avoir pour principale conséquence l'augmentation de la jauge d'accueil des spectateurs. La suppression de certaines places de stationnement aux abords du stade, au profit d'espaces plus qualitatifs (parvis par exemple) suppose de mener une réflexion à l'échelle du site et du territoire élargi.

Il est indispensable de renforcer l'accessibilité au site par d'autres modes que l'automobile, en développant davantage les transports en commun et en améliorant les cheminements piétons et cyclables.

Par ailleurs, il est également nécessaire de redimensionner au plus juste l'offre de stationnement aux abords du stade pour prioriser les modes doux tout en **régulant le stationnement illicite les soirs de match**.

5.5 - Enjeux environnementaux et paysagers

A l'étape de la concertation préalable et dans cette phase d'émergence du projet, trois familles d'enjeux paysagers, environnementaux sont identifiés :

- la trame verte et bleue
- l'inondabilité et le rapport à l'eau pour une partie du site
- la qualité des sols et sous-sols, de façon ponctuelle

La trame verte et bleue

Le site de projet s'articule avec le Rhin Tortu et le Ziegelwaser tous deux accompagnés par un cordon arboré en bord de berge relativement ancien (arbres centenaires). Ces deux axes structurent la trame verte et bleue à cet endroit de l'agglomération.

Ainsi le projet de restructuration du stade de la Meinau bénéficie d'un environnement de qualité qu'il s'agira de prendre en compte dans la définition du programme.

Pour répondre à cet objectif, l'Eurométropole de Strasbourg a engagé un diagnostic écologique sur un périmètre élargi, notamment une étude faune-flore. Il permettra d'une part de connaître les enjeux et sensibilités écologiques du site, et d'autre part d'alimenter le volet « état initial de l'environnement » de la démarche de projet.

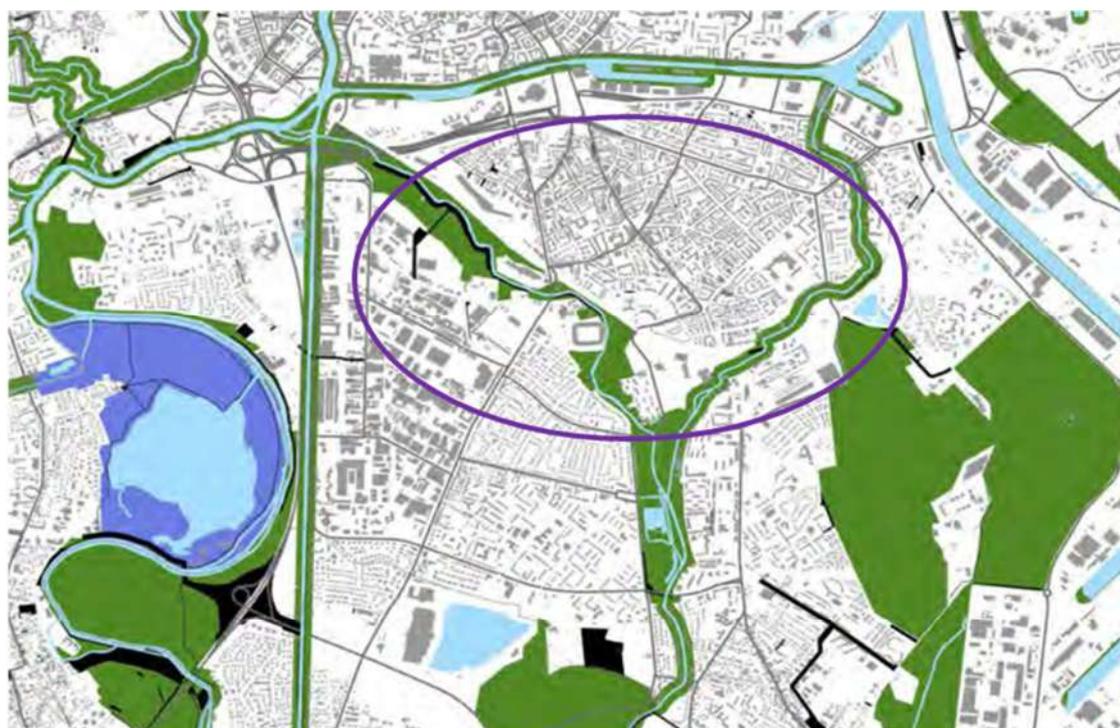
Il convient d'insister sur la double vocation de la trame verte et bleue, ses enjeux sont tout autant écologiques que sociaux du fait des nombreux services rendus aux habitants par ces espaces de nature et de respiration.

Historiquement, la trame verte et bleue de Strasbourg abrite des équipements et est aménagée pour assumer cette double vocation.



Le PLU de l'Eurométropole de Strasbourg précise la constructibilité et le caractère aménageable de ces espaces de Trame Verte et Bleue, en compatibilité avec le Schéma

Régional de Cohérence Ecologique qui sera très prochainement intégré au Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durables et d'Égalité des Territoires.



PLU Eurométropole de Strasbourg - OAP TVB

- Emplacement réservé
- ▨ éléments constitutifs des continuités écologiques pour le Hamster
- éléments constitutifs des continuités écologiques
- éléments constitutifs des continuités écologiques pour le Crapaud vert

N 0 1 2 km
Sources : EMS 2017 ADEUS
Réalisation : ADEUS, décembre 2017

Plan de Prévention des risques inondation (PPRI) de l'Eurométropole de Strasbourg

L'entrée nord de la Meinau est concernée par le plan de prévention inondation de l'Eurométropole de Strasbourg. Des phénomènes de débordement de cours d'eau et de remontée de la nappe phréatique sont identifiés.

Le Plan de Prévention des Risques inondation détermine les dispositions à prendre en compte dans le cadre du projet d'aménagement. Elles sont adaptées et différentes en fonctions des spécificités des sites qui composent le secteur de projet.

Tout comme la trame verte et bleue, ces dispositions intègrent ainsi tant les enjeux de sécurité et d'écologie que de développement économique et social.

Qualité du sol et du sous-sol

Le secteur a fait l'objet d'une étude historique et documentaire réalisée en mars 2019 mettant en évidence d'anciennes activités et remaniements de sols potentiellement polluants.

Ces secteurs - qui impliquent une vigilance particulière - correspondent à d'anciens stockages qui étaient, par le passé, générés par des activités de type garage, station-service, ateliers de fabrication.

Dans le cadre du futur projet d'aménagement, les différents secteurs identifiés feront, le cas échéant, l'objet d'un programme d'investigations complémentaires pour vérifier que la qualité des sols soit adaptée à l'usage projeté, au regard des enjeux de santé publique.

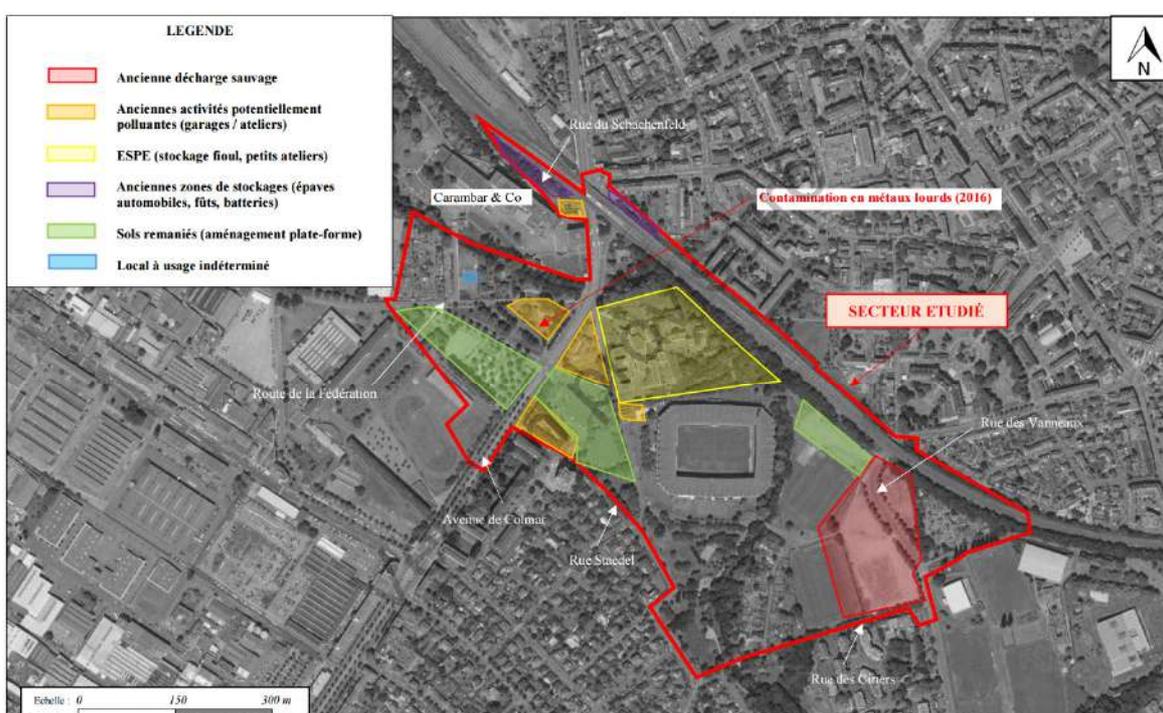


Figure 16 : Vue aérienne du secteur d'études avec localisation schématique des anciennes activités / stockages

De façon synthétique :

Le site allie fonction urbaine et récréative et qualité de l'environnement. En ce sens il est caractéristique de la trame verte et bleu de l'Eurométropole et de la Ville de Strasbourg qui vise à développer des fonctions urbaines et sociale dans le respect de la nature.

C'est indispensable au développement durable de la ville qui doit contrôler son extension et son impact foncier.

Trois enjeux sont identifiés :

- la trame verte et bleue
- la prévention des risques inondation
- la qualité des sols

La prise en compte de ces enjeux devra être garantie par la conduite de projet dans le cadre d'un processus itératif et de démarche « Eviter – Réduire – Compenser ». Le projet sera soumis à étude d'impact environnemental, laquelle comprendra l'ensemble des rubriques complémentaires (acoustique, qualité de l'air, etc ...)

6. LES ACTEURS DU PROJET :

6.1 - Une ambition partagée entre l'Eurométropole de Strasbourg et les autres collectivités territoriales



Si un grand stade est un outil indispensable pour accompagner le projet sportif du club et l'installer durablement en ligue 1, c'est aussi un équipement qui contribue à l'attractivité et au rayonnement de la capitale régionale et européenne et de son agglomération.



Les collectivités publiques - Ville de Strasbourg, Région Grand Est et Conseil Départemental du Bas-Rhin ont en conséquence annoncé leur volonté de soutenir financièrement l'Eurométropole, porteur du projet, par des délibérations de principe adoptées dès le mois de juin 2018. *(voir annexes : délibérations des collectivités)*

A l'issue des études de pré-programmation, l'estimation du coût global du projet « Stade » a été confirmé à 100 M€ HT.TDC *(hors taxes et toutes dépenses confondues).*

Lors d'une conférence de presse qui s'est tenue le 17 mai 2019 qui a réuni les Présidents et Maire des collectivités territoriales, le financement suivant à été annoncé :

- Ville de Strasbourg : 12,5 M€
- Conseil Départemental du Bas-Rhin : 12,5 M€
- Région Grand Est : 25,0 M€
- Eurométropole de Strasbourg : 50,0 M€

L'Eurométropole de Strasbourg, propriétaire de l'équipement, assurera la maîtrise d'ouvrage du projet.

6.2 - Le Racing Club de Strasbourg : seul occupant et exploitant du stade de la Meinau



Le Racing-Club de Strasbourg sera le seul occupant et exploitant du stade via une convention d'occupation du domaine public avec l'Eurométropole propriétaire de l'équipement. A ce titre la redevance d'occupation s'élève actuellement à 400 000 €.HT Cette convention garantira bien entendu la mise à disposition de l'équipement à l'Eurométropole pour permettre l'accueil de grands évènements sportifs nationaux et internationaux.

Le territoire est déjà bien pourvu en équipements performants en matière de spectacles (*Zénith*), sportifs (*Rhénus Sport bientôt rénové et agrandi*) ou de Congrès (*Palais de la Musique et des Congrès restructuré livré en 2016, nouveau Parc des Expositions qui sera livré en 2021*).

Il n'est donc pas prévu de faire du stade de la Meinau un équipement multifonctionnel, qui rentrerait inévitablement en concurrence avec ces grands équipements et qui renchérirait considérablement les coûts d'investissement et d'exploitation et pour une rentabilité commerciale qui semble aujourd'hui incertaine.

Le Racing Club de Strasbourg est un acteur économique important de l'agglomération strasbourgeoise. Sa gestion financière rigoureuse est unanimement reconnue et validée par la Direction Nationale du Contrôle de Gestion (DNCG)

Le club emploie aujourd'hui environ 100 salariés. A cet effectif permanent il convient d'ajouter environ 450 vacataires mobilisés chaque soir de match.

Fin 2018, son chiffre d'affaires s'établissait à 37,2 M€ pour un résultat net de 5.5M€

Quelques chiffres clés du Racing Club de Strasbourg pour la saison 2018 / 2019 :

- 400 entreprises abonnées (100 % de taux de remplissage en places « hospitalités »)
 - 19 187 abonnés
- 99% de taux de remplissage (hors parage visiteurs, soit le 2^{ème} taux national après le PSG)
- 25 220 spectateurs en moyenne par match (la moyenne nationale s'établissant à 22 650)
 - 18 matchs sur 19 joués à guichets fermés

Soit environ ½ Million de spectateurs sur une saison



Le club bénéficie d'une très forte couverture médiatique et constitue un des principaux vecteurs d'image de Strasbourg en France et à l'étranger.

7. LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET :

7.1 - Le coût du projet et son financement

A ce stade des études le projet est estimé à **100 M€.** hors taxes toutes dépenses confondues (*valeur avril 2019*) et se décompose de la façon suivante :

	montants HT
Travaux	75 000 000 €
Honoraires maîtrise d'œuvre, CSPS, CT, CSSI	14 000 000 €
Honoraires maîtrise d'ouvrage	3 500 000 €
Frais divers maîtrise d'ouvrage (<i>assurance, branchements, frais publications,...</i>)	6 000 000 €
Provisions diverses	1 500 000 €
Coût total HT.TDC (<i>valeur avril 2019</i>)	100 000 000 €

L'Eurométropole de Strasbourg, propriétaire de l'équipement, assurera la maîtrise d'ouvrage du projet.

Seront également réalisés les aménagements connexes liés au fonctionnement du projet et à proximité immédiate (aménagements extérieurs), à savoir :

- Sous maîtrise d'ouvrage de l'Eurométropole, les travaux d'insertion urbaine (voiries, cheminements piétons et cycles, espaces de stationnement) estimés très sommairement à **environ 10 M€ HT**
- Sous maîtrise d'ouvrage du Racing Club de Strasbourg, la construction du Centre d'entraînement professionnel (reconfiguration des terrains d'entraînement et construction d'un lieu de vie, ...) **estimés à environ 8 M€ HT.**

CHANTIER D'INSERTION

Conformément aux politiques d'insertion sociale portées par la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg ce chantier sera l'occasion de mettre en œuvre des dispositifs spécifiques en complément des actions menées en la matière sur le quartier de la Meinau dans le cadre des projets NPNRU (*Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain*).

Ce dispositif sera mis au point lors de la consultation des entreprises en lien avec le Relais-Emploi. Même si il est trop tôt en l'absence de projet technique détaillé pour évaluer précisément le volume d'heures proposé, on peut raisonnablement l'estimer à environ 25 000 à 30 000 heures

Pour mémoire :

- Heures « insertion sociale » sur le chantier du PMC - 2013 à 2016 : **24 045.**
- Heures « insertion sociale » sur le chantier du théâtre du Maillon - 2017 à 2019 : **5 520.**

7.2 - Le calendrier

Le calendrier prévisionnel doit à ce stade des de la réflexion être consolidé par les prochaines études de maitrise d'œuvre à venir.

En concertation avec le club, pour maitriser l'impact du chantier qui réduira inévitablement la capacité d'accueil pendant le chantier, il est prévu de le réaliser en 3 phases calée d'une intersaison estivale à la suivante :

- Phase 1 – été 2021 à été 2022 : Tribune Sud
- Phase 2 – été 2022 à été 2023 : Fan zone et tribune Ouest
- Phase 3 – été 2023 à début 2024 : Tribunes Nord et Est (les interventions étant moins importantes sur ces secteurs)

	2019			2020			2021			2022			2023			2024		
études préliminaires																		
concertation préalable																		
Consultation Marché global de performances																		
Etude d'impact / Enquête Publique																		
PC et mise au point projet																		
Chantier Phase 1 : Tribunes SUD																		
Chantier phase 2 : Tribune OUEST et Fan Zone																		
Chantier phase 3 et phase 4 : Tribune NORD et Tribune Est																		

Les calendriers prévisionnels des projets annexes que sont :

- la construction du centre d'entraînement de l'équipe professionnelle
- les différents aménagements extérieurs (parvis, cheminements divers, redressement rue Extenwoerth)

ne sont pas à ce jour définis et devront s'articuler avec le calendrier du projet « stade » en fonction du phasage détaillé qui sera arrêté lors des études de maitrise d'œuvre.

8. LA CONCERTATION :

8.1 - La politique publique de participation citoyenne de la collectivité en général

- Dans le cadre du développement de sa politique publique de participation citoyenne, la collectivité a mis en œuvre dès avril 2018, des méthodes et dispositifs nouveaux de co-construction des démarches de concertations notamment.
- Ceux-ci résultent d'une co-construction ayant réuni citoyens-nes, élus-es et agents-es de la collectivité autour de 13 thématiques sur plus de 80 rencontres.
- Cette nouvelle dynamique de participation citoyenne repose sur les valeurs démocratiques et républicaines de Liberté, d'Égalité et de Fraternité
- Elle s'adosse sur plusieurs principes tels que la solidarité, la diversité, la mixité, le respect, la transparence et la promotion de l'éducation
- Elle implique un engagement mutuel et durable de toutes ses parties prenantes sous le signe d'une éthique de la responsabilité partagée

Les objectifs de la participation citoyenne

- Travailler le plus possible dans une logique de co-construction sur des projets concrets et le plus en amont possible
- Permettre une participation plus forte des habitants-es à la décision
- Mobiliser plus largement pour diversifier les publics en développant des formats de rencontre mieux adaptés aux contraintes de la vie quotidienne
- Instaurer un dialogue plus transparent avec la collectivité (élus-es et services) dans un climat de confiance et de respect

Tous ces engagements garantissent aux citoyens-nes :

- le droit à l'information
- le droit à la consultation
- Le droit à la concertation
- le droit à la co-construction.

La Collectivité s'engage à préciser pour chaque démarche de participation le niveau de celle-ci : information, consultation, concertation, co-construction. Les modalités de cette participation seront à définir pour chacune des démarches engagées.

La démarche de concertation

La concertation permet aux agents-es, aux citoyens-nes et aux élus-es de travailler en commun et de débattre autour d'un projet, sous forme d'ateliers notamment.

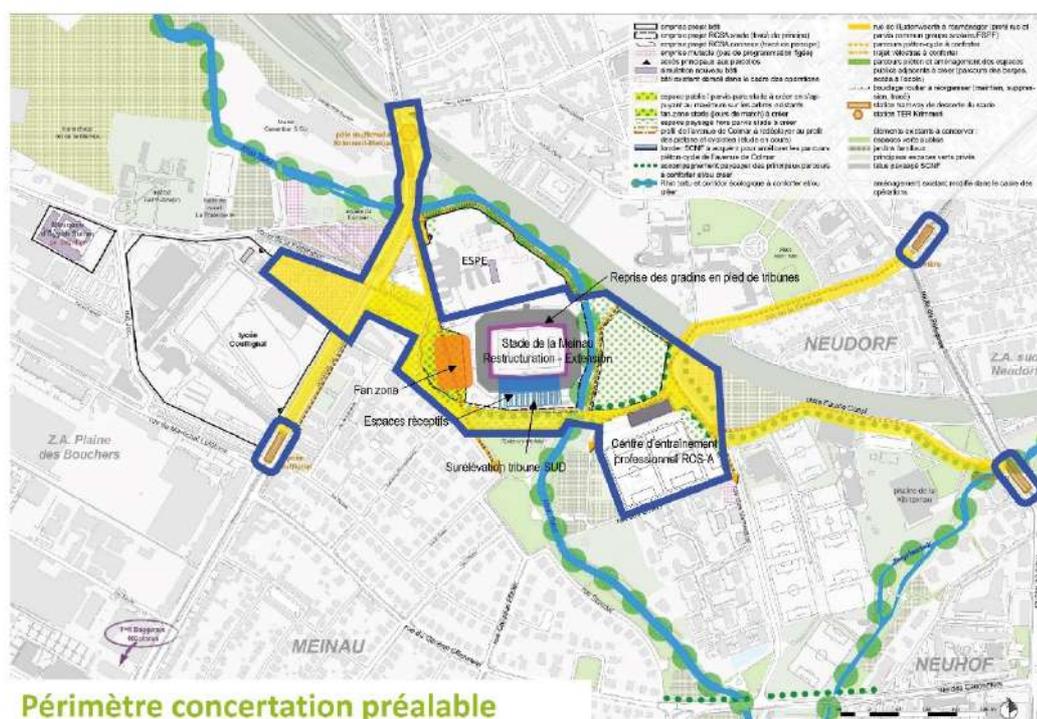
Elle s'inscrit dans un calendrier et peut être mise en place à différentes étapes du projet, de son élaboration à sa réalisation.

Les propositions produites sont rendues publiques et mises en ligne par la collectivité qui s'engage à présenter de manière argumentée la prise en compte ou non des propositions issues de la concertation.

La décision finale revient à la collectivité compétente

8.2 - Les modalités de la présente concertation

La concertation portera sur le périmètre suivant :



Les modalités retenues par la délibération du conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 3 mai 2019 sont les suivantes :

Les moyens de publicité

Le 6 mai 2019, soit 15 jours avant le début de la concertation publique, les mesures de publication légale ont été mises en œuvre de la façon suivante :

- parution dans deux quotidiens régionaux (DNA et L'Alsace),
- diffusion sur les sites internet « participer.strasbourg.eu » et « strasbourg.eu »
- affichage au Centre Administratif de l'Eurométropole de Strasbourg, dans les mairies de quartier de Strasbourg, dans les mairies des communes de l'Eurométropole ainsi qu'au Stade de la Meinau. Ces affichages ont été constatés par voie d'huissier.

D'autres dispositions d'information du public ont également été prises telles :

- l'affichage d'un encart de communication dans les principales gares de la région (Strasbourg, Bischwiller, Molsheim, Saverne, Sélestat et Colmar) le 10 mai 2019,
- parution d'un encart dans l'édition mai 2019 de Strasbourg Magazine (diffusés 29 et 30 avril 2019)
- envoi les 13 et 14 mai 2019 de courriers d'invitation à participer à la réunion publique d'ouverture aux « acteurs ressources » (notamment : associations de supporters, associations environnementales, associations de mobilité, associations sportives et autres situées dans les quartiers Meinau et Neudorf, clubs de foot du secteur, Conseils de quartier Meinau et Neudorf, etc.)

- enfin une communication sur les stands des collectivités Ville et Eurométropole lors des grandes manifestations sportives du mois de mai (Courses de Strasbourg les 11 et 12 mai 2019, Internationaux de tennis du 18 au 25 mai 2019, NL Contest du 24 au 26 mai 2019)

La concertation se déroulera du 20 mai 2019 au 12 juillet 2019.

Les dispositions d'information et de participation du public

Une Réunion publique d'ouverture le 23 mai à 19h00 au Centre Culturel Marcel Marceau, 5 place Albert Schweitzer à Strasbourg, présidée par le Président de l'Eurométropole de Strasbourg et le Maire de Strasbourg, ayant pour objectifs de présenter les enjeux, le cadrage et les modalités de la concertation préalable.

Trois ateliers thématiques réunis chacun à deux reprises :

Atelier 1 « *L'insertion urbaine et environnementale du projet de stade* »

Séance n°1 : 29 mai 2019 à 18h30 au Stade de la Meinau

Séance n°2 : 18 juin 2019 à 18h30 au Centre administratif (*lieu à confirmer*)

Atelier 2 « *Le projet Stade de la Meinau* »

Séance n°1 - 6 juin 2019 à 18h30 au Stade de la Meinau

Séance n°2 - 27 juin 2019 à 18h30 au Centre administratif (*lieu à confirmer*)

Atelier 3 « *La mobilité et l'accessibilité au stade* »

Séance n°1 - 12 juin 2019 à 18h30 au Stade de la Meinau

Séance n°2 - 3 juillet 2019 à 18h30 au Centre administratif (*lieu à confirmer*)

Le travail dans les différents ateliers sera organisé en deux séances pour permettre un mûrissement entre un diagnostic et des pistes de réflexions. Aussi, les mêmes personnes participeront aux deux séances d'un atelier. Le nombre de participants est limité à 120 personnes pour chacun des trois ateliers, soit un ensemble de 360 places au total.

L'inscription sera possible en ligne sur le site « participer.strasbourg.eu » du 20 mai au 24 mai 2019 - 12h00 et lors de la réunion publique d'ouverture le 23 mai 2019.

La salle accueillant la réunion publique d'ouverture étant limitée à une capacité de 400 places, un formulaire d'inscription sera distribué aux personnes n'ayant pas pu avoir accès à la salle.

Afin d'assurer une représentation équilibrée des participants aux ateliers, les 120 places disponibles par ateliers seront réparties en trois collèges :

- Usagers
- Riverains*
- Acteurs ressources

Chaque collège disposera de 40 places par ateliers. La sélection des candidats se fera par tirage au sort le vendredi 24 mai. L'ensemble des inscrits sera ensuite informé du résultat du tirage au sort.

** Sont considérés comme riverains les habitants de Neudorf situés au sud de la route du Polygone et les habitants de la Meinau situés au nord de la rue des Languedoc.*

Une réunion publique de clôture le 8 juillet 2019 à 19h00 au Centre Culturel Marcel Marceau 5 place Albert Schweitzer à Strasbourg ayant pour objectif de restituer le rendu des ateliers et de communiquer les étapes suivantes.

L'animation et le secrétariat des séances seront assurés par un prestataire externe.

Un dossier de concertation comportant les rubriques prévues à l'article R 121-20 du Code de l'Environnement, est mis à disposition du public dès le 20 mai 2019 :

- consultable depuis les sites internet « participer.strasbourg.eu/stademeinau » et « strasbourg.eu », avec un registre numérique permettant au public de déposer ses observations et propositions, et en les publiant ;
- sur support papier accompagné d'un registre d'expression du public et d'une exposition
 - au Centre administratif de l'Eurométropole, 1 parc de l'Etoile à Strasbourg ;
 - au Stade de la Meinau, rue de l'Extenwoerth
 - à la Mairie de quartier Neuhof-Meinau, 165 avenue du Neuhof à Strasbourg.

Le public pourra également adresser ses observations et propositions ou toute remarque sur le déroulement de la concertation auprès des garants (aux adresses électroniques suivantes : valerie.trommsetter@garant-cndp.fr ou desire.heinimann@garant-cndp.fr ou auprès de la Direction de la Construction et du Patrimoine Bâti (par courrier postal à l'adresse : DCPB - Eurométropole de Strasbourg, 1 parc de l'Etoile, 67076 Strasbourg Cedex)

A l'issue de la concertation, les garants disposeront d'un mois pour en dresser le bilan qui sera ensuite mis en ligne sur les sites internet mentionnés ci-dessus ainsi que sur le site de la Commission nationale du débat public. (www.debatpublic.fr). Dans un délai de deux mois après cette publication, l'Eurométropole de Strasbourg tirera son propre bilan et mentionnera les mesures qu'elle juge nécessaire de mettre en œuvre pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation.

Prochaines étapes du projet (à titre principal) :

1. l'établissement du bilan par les garants (1 mois après la clôture de la concertation) ;
2. la délibération de l'EMS sur les mesures envisagées pour tenir compte des enseignement de la concertation ;
3. postérieurement aux bilans de la concertation, le lancement de la procédure de passation d'un marché global de performance (L 2171-3 du code de la commande publique) ;
4. l'élaboration par le maître d'ouvrage d'une étude d'impact environnementale qui sera soumise à l'avis de l'autorité environnementale et présentée au public lors d'une nouvelle procédure de participation du public dite « aval » (L122-1 et R 122-2 et suivants du code de l'environnement) ;
5. l'organisation d'une nouvelle participation du public (enquête publique ou consultation par voie électronique), le cas échéant sur une déclaration de projet (L 126-1 du code de l'environnement) et sur les demandes d'autorisation nécessaires à la réalisation du projet (L123-2 ou L 123-19) ;

POURQUOI PARTICIPER ?

Pour :

- **Répondre aux interrogations des participants**
- **Comprendre les origines et les objectifs du projet**
- **Découvrir et contribuer au projet**
- **Permettre au porteur du projet d'améliorer sa qualité**

DONNEZ VOTRE AVIS !

Sur les registres disponibles :

- au Centre administratif de l'Eurométropole, 1 parc de l'Etoile,
- en mairie de quartier Neuhof Meinau, 165 avenue du Neuhof,
- au stade Meinau, rue de l' Extenwoerth

Sur internet :

- « participer.strasbourg.eu/stademeinau »
- « strasbourg.eu »

En réunion publique :

- le 23 mai 2019 et le 8 juillet 2019 - Salle Marcel Marceau, 5 place Albert Schweitzer

Dans un des 3 Ateliers thématiques

- dates, lieux, horaires précisés dans les Avis de concertation et au présent dossier

Par courriel à l'adresse des garants (*voir adresse dans le document*)

Par courrier postal à la Direction de la Construction et du Patrimoine Bâti (*voir adresse dans le document*)